

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

16

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 9 février 2015



MAIRIE DE DIJON

Président : M. MILLOT

Secrétaire : Mme FERRIERE

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - M. MARTIN - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme CHARRET-GODARD - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - M. JULIEN - M. PIAN - Mme PFANDER-MENY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICH I - Mme HILY - M. FAVERJON - Mme TOMASELLI - Mme AKPINAR-ISTIQAM - M. BARD - M. ROZOY - Mme OUTHIER - Mme ERSCHENS - Mme VANDRIESSE - M. AYACHE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. BOURGUIGNAT - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX

Membres excusés : M. REBSAMEN (pouvoir M. MILLOT) - Mme TROUWBORST (pouvoir M. DESEILLE) - Mme ROY (pouvoir M. PIAN) - Mme CHEVALIER (pouvoir M. LOVICH I) - M. GRANDGUILLAUME (pouvoir M. MARTIN) - M. BORDAT (pouvoir MME CHARRET-GODARD) - M. HOUPERT (pouvoir MME OUTHIER) - M. HELIE (pouvoir MME VOISIN-VAIRELLES) - M. CHEVALIER (pouvoir M. BOURGUIGNAT) - M. CAVIN (pouvoir MME DESAUBLIAUX)

OBJET DE LA DELIBERATION

Établissements culturels - Dépôts d'œuvres - Aides à la création - Contrats-types

Monsieur Bard, au nom de la commission de la culture, de l'animation et de l'attractivité, expose :

Mesdames, Messieurs,

Les musées municipaux peuvent se voir proposer par différents interlocuteurs (administrations publiques, institutions culturelles, autres établissements à vocation patrimoniale, associations, etc) des œuvres ou objets d'art qui peuvent venir enrichir ou compléter leurs collections.

Afin de formaliser les conditions de ces dépôts et d'en assurer la sécurité, il convient d'établir des conventions entre les déposants et la Ville de Dijon.

Le Conseil Municipal est donc invité à approuver le modèle de convention-type joint au présent rapport, étant entendu que les éventuels frais d'entretien courant et de restauration des œuvres qui pourraient être à la charge des musées dépositaires le seront dans la limite des crédits alloués sur les différents exercices budgétaires concernés.

Si toutefois l'interlocuteur déposant propose un modèle de convention respectant l'économie générale du modèle de convention-type proposé, celle-ci pourra se substituer à la convention-type rédigée par la Ville de Dijon.

Par ailleurs, dans le cadre de son soutien à la création artistique, la Ville de Dijon organise des événements (expositions, manifestations...) qu'elle confie à un ou plusieurs artistes. L' (les) artiste(s) s'engage(nt) à concevoir et réaliser une œuvre en vue de l'exposer au public sur un site mis à disposition par la Ville.

Un contrat d'aide à la création doit être signé avec l' (les) artiste(s) afin de fixer les modalités d'attribution par la Ville aux artistes d'une aide à la création affectée à la conception et à la réalisation d'une œuvre et les éventuels équipements mis à disposition par la collectivité.

A cette fin, il est proposé d'approuver un projet de contrat-type d'aide à la création qui sera à adapter en fonction des projets portés.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - approuver le projet de convention de dépôt type à signer entre la Ville et les déposants d'œuvres dans les musées municipaux, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;

2 - approuver le projet de contrat-type d'aide à la création à passer entre la Ville et le ou les artistes, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;

3 - m'autoriser à signer les conventions particulières, ainsi que tout acte à intervenir pour leur application.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 53

Abstention : 3

Contre : 3